

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 01637

Numéro SIREN : 442 989 257

Nom ou dénomination : 2.R.B.

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/009673

2-R-B

15 RUE D HELIOS 31240 L UNION

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise			2-R-B			Neant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise			15 RUE D HELIOS 31240 L UNION					
SIRET			4 4 2 9 8 9 2 5 7 0 0 0 3 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *			1, 8			Durée de l'exercice précédent * 1, 2		
						Exercice N clos le 13,010,612,0,2,3		
ACTIF			Brut 1			Amortissements-Provisions 2		
						Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	6 511	030	6 511		
	Immobilisations financières * (1)		040	130 990	042		130 990	
	Total I (5)		044	137 501	048	6 511	130 990	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072	296 000	074		296 000	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	53	086		53	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	296 053	098		296 053		
Total général (I + II)			110	433 553	112	6 511	427 043	
PASSIF						Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		8 000	
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126		800	
	Réserves réglementées *				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		192 827	
	Report à nouveau				134			
	Résultat de l'exercice				136		(4 290)	
	Subventions d'investissement				137			
	Provisions réglementées				140			
	Total I				142		197 337	
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		41	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		5 850	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : _____)				169	147 299	223 815	
	Produits constatés d'avance				174			
	Total III				176		229 706	
Total général (I + II + III)			180			427 043		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD								

SAGE Expert-comptable-Novembre 2023 : EMI préparatoire

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BS-D 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2-R-B		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						13/01/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	85 970
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	85 970
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes *	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242	4 641
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	4 641
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	81 329
Produits financiers (III)	280	345		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	85 964	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(4 290)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	4 290
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	1 268	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991					
ZPANG 44. quaterdecies		345	Investissements outre-mer	344			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 septies)		992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
Crédence due au report en amont du déficit					346		
Droit divers						350	
Dédution exceptionnelle (Art 39 bis A)		655	Dédution exceptionnelle (Art 39 bis A)	643			
Dédution exceptionnelle (Art 39 bis B)		645	Dédution exceptionnelle (Art 39 bis C)	647			
Dédution exceptionnelle (Art 39 bis D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 bis E)	641				
Dédution exceptionnelle (Art 39 bis F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 bis G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
						352	354
Déficit de l'exercice reporté en amont *							356
Déficits antérieurs reportables *						151 383	dont imputés sur le résultat :
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
						370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

BAGIE Exercice-comptable Janvier 2023 : Etat Préliminaire.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 2-R-B		Néant <input type="checkbox"/>			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	85 964 632	634	85 964 636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	85 964 682	684	85 964 686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683		1	Indemniés pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immobilisations incorporelles	700	705		2	
Terrains	710	715		3	
Constructions	720	725		4	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		5	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		6	
Matériel de transport	750	755		7	
Autres immobilisations corporelles	760	765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
TOTAL	770	775			
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	151 383		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984	151 383		
Déficits de l'exercice		960	3 022		
Total des déficits restant à reporter		970	154 405		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS		326			
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	524
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: ..2-R-B..		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2022.. et clos le: ...30/06/2023		Données en nombre de mois 1 8	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / / / / / / / /
Date de cessation		/ / / / / / / /	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

 (1) Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	8000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

Exercice clos le 30062023

SIREN 442989257

Dénomination de l'entreprise 2-R-B

Adresse (voie) 15 RUE D HELIOS

Code postal 31240 Ville L UNION

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905 2

Forme juridique SARL Dénomination GTVS

N° SIREN (si société établie en France) 397949405 % de détention 100,00

Adresse : N° 15 Voie RUE D HELIOS

Code Postal 31240 Commune L'UNION Pays FRANCE

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique SCI Dénomination HELIOS

N° SIREN (si société établie en France) 828148791 % de détention 99,00

Adresse : N° 15 Voie RUE D'HELIOS

Code Postal 31240 Commune L UNION Pays FRANCE

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

B.O. des Experts-comptables, Janvier 2023, État pré-conventionnel

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2 R.B.
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 15 rue d'Helios 31240 L UNION
RCS TOULOUSE 442 989 257

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 DECEMBRE 2023

Exercice clos le 30 Juin 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 Juin 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

A titre liminaire, nous vous rappelons que suivant décision de l'AGE en date du 27 décembre 2022, il a été décidé une modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice pour la fixer au 30 juin 2023 de telle sorte que l'exercice a une durée de 18 mois.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a poursuivi son objet social à savoir la prise de participation au sein de sociétés et notamment au sein de la société GTVS.

A la fin de l'exercice et en date du 30 juin 2023, la société GTVS a procédé à la cession de son fonds de commerce d'étude et réalisation génie thermique ventilation sanitaire au profit de la société GTVS OCCITANIE, ce qui a conduit la société à procéder à des dotations et reprise de provision générant ainsi des charges et produits exceptionnels.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

L'activité de la société et sa situation financière est directement liée à l'activité de sa filiale, la société GTVS.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

R.B.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 Juin 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler au sein de la société 2RB sauf la cession par sa principale filiale, la société GTVS, de son fonds de commerce, ayant conduit la société GTVS à cesser son activité.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La société entend poursuivre son activité de société holding sans changement.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2023, le chiffre d'affaires ressort nul, tout comme pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 85 970 euros, tandis qu'il ressort nul pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 641 euros contre 3 946 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,61%.

L'effectif salarié moyen ressort nul, tout comme pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 4 641 euros contre 3 946 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,61%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 81 329 euros contre -3 946 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 345 euros (-16 745 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 81 674 euros contre -20 691 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -85 964 euros contre -553 euros pour l'exercice précédent.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé tout comme pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2023 se solde ainsi par une perte de 4 290 euros contre une perte de 21 245 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 79,81%.

RB

Au 30 Juin 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 427 043 euros contre 429 008 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,46%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 4 290 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 30 Juin 2023 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : - 4 290 euros

Affecté au compte « Autres réserves » - 4 290 euros
étant ainsi ramené à 188 537 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 197 337 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à L UNION
Le 13 Décembre 2023

Raymond BAGNERIS
Gérant



2 R.B.
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 15 rue d'Helios
31240 L UNION
RCS TOULOUSE 442 989 257

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 DECEMBRE 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 Juin 2023 s'élevant à 4 290 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : - 4 290 euros

Affecté au compte « Autres réserves » - 4 290 euros
étant ainsi ramené à 188 537 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Décembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

